



Du 16 au 23 décembre 1902.

District de Montréal

La succession de Dame vve John Leeming vs Charles Cushing esqual.

Montréal—Le lot 348 du quartier Ste Marie, situé rue Plessis, avec bâtisses.

Vente le 18 décembre, à 10 h. a. m. au bureau du shérif.

District de Bedford

In re Everet E. Perkins.

St Cajetan de Mansonville—Les lots 688, 509 et 689, avec bâtisses.

Vente le 20 décembre, à 10 h. a. m. à la porte de l'église paroissiale.

District de Chicoutimi

La Cie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Canada vs Boulanger & Dubois.

Chicoutimi et St Dominique—1. Le lot 54 du 4ème rang de Kénogami, avec moulin à scie, etc.

2. La partie du lot 20a du canton Jonquières, situé à St Dominique, avec bâtisses.

Vente le 16 décembre, à 10 h. a. m. au bureau du registrateur à Chicoutimi pour le lot situé à Kénogami et le 17 décembre à 11 h. a. m. à la porte de l'église St Dominique pour le lot de cette paroisse.

District de Québec

Maurice Gabias vs J. O. Caron.

Québec—Le lot 1868 du quartier Jacques-Cartier, situé au coin des rues St Dominique et St Valier, avec bâtisses.

Vente le 19 décembre, à 10 h. a. m. au bureau du shérif.

District de Rimouski

Dame Hortense Hudon dit Beaulieu vs Damase Lapointe.

St Simon—Les lots 146 et 147, avec bâtisses.

Vente le 16 décembre, à 10 h. a. m. à la porte de l'église paroissiale.

District des Trois-Rivières

Pierre N. Chaillez vs Les Héritiers de feu Edwidge Germain.

St Adolphe et St Stanislas—1. Le lot 700, situé à St Adolphe, avec une grange.

2. Le lot 686, avec bâtisses.

Vente le 17 décembre, à 10 h. a. m. à la porte de l'église St Adolphe pour le lot de cette paroisse et le même jour à 2 h. p. m. à la porte de l'église St Stanislas pour le lot de cette paroisse.

District de Saguenay

Henri Simard vs Wm. Bergeron et al.

Petite Rivière St François—La moitié indivise de pt du lot 183 et tout le lot 184, avec bâtisses.

Vente le 16 décembre, à 10 h. a. m. à la porte de l'église paroissiale.

Encre sympathique paraissant et disparaissant

Une dissolution de chlorure de cobalt dans l'eau fournit une encre sympathique dont les caractères restent invisibles tant que le papier n'est pas soumis à la chaleur.

Vient-on à les chauffer, même légèrement, ils apparaissent en bleu, pour s'évanouir et disparaître complètement, par le refroidissement, pour ne redevenir visibles qu'en subissant le même effet.

ETIQUETTES

N'importe quelle grandeur. 1 à 17 couleurs. Tous les procédés

Etiquettes pour Costumes. Etiquettes pour le Stock. Dessins soumis.

LEVY & CO., IMPRIMEURS, TORONTO
19 Leader Lane



Ontario Nut Works, Paris.

BROWN & CO.

Manufacturiers

d'ECROUS moulés à chaud, de toutes grandeurs, carrés et hexagones

LOTS A BATIR

Dans la plus belle et la plus saine partie de la ville . . .

A. & H. LIONAIS, Props,
25 rue St Gabriel.



Tel. Bell up 971

The Crescent Electric Co.

L. ROUSSEAU, Gérant. 2503 Ste-Catherine

Installation de lumière électrique et d'horloges de contrôle électrique, téléphones pour entrepôts, cloches électriques, etc. Seuls agents pour la

STANDARD ELECTRIC TIME CO. de Waterbury, Conn.

PRODUITS DE LA ONEIDA COMMUNITY

LICOUS, CHAINES À VACHES, Mains-de-Guide (Snaps), etc., etc.

Toutes les grandeurs, tous les genres. Peuvent être obtenus de tous les Jobbers du Canada.

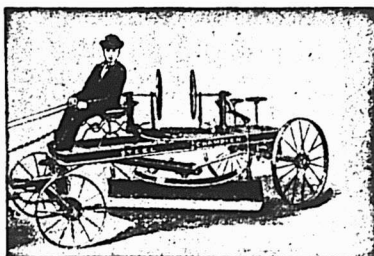
Fabrique: — NIAGARA FALLS, Ont.

Ontario Silver Co., Limited

NIAGARA FALLS, Canada.

Manufacturiers de **Cuillers, Fourchettes, Coutellerie et Articles en plaqué.**

Demandez notre catalogue et nos cotations.



Machinerie à faire les chemins
Demandez Catalogue intéressant

THE GOOD ROADS MACHINERY CO., Ltd.
Hamilton, Ont.

ÉPINGLES

Les épingles, sous une forme ou sous une autre, ont été connues de tout temps, aussi bien que les clous. Sans doute, la civilisation a apporté à leur fabrication un perfectionnement inconnu dans les temps anciens, mais le principe est resté le même.

Les épingles proprement dites, telles que nous les connaissons actuellement, datent elles-mêmes d'une époque très ancienne, et si plusieurs auteurs en font seulement remonter l'invention au milieu du XVe siècle, c'est vraisemblablement par suite de quelque texte mal interprété.

En effet, dès le moyen âge, les dames usaient et abusaient des épingles: les légers ornements de coiffures alors en usage nécessitaient l'emploi de milliers de ces petites pointes fixatrices. Le poète Jean Clopinel, Cit Jean de Meung, qui vivait du temps de Philippe-le-Bel, par conséquent, au début du XIVe siècle, se plaint, dans son Testament, de cette profusion de pointes aiguës qui hérissent les gracieux habillements des dames. Il s'écrie:

"Mès il y a d'espingles une demie escuelle!"

Et, le plus souvent, ces dards ne se contentent pas de menacer les voisins: ils piquent

"..... plus c'ortie ne chardon!"

Indépendamment de cette exagération malencontreuse, l'usage des épingles avait quelque chose de plus désagréable encore pour les maris. A cette époque, l'épingle coûtait un gros prix, et l'escuelle" représentait une somme de deniers assez ronde; aussi la fabrication allait-elle grand train dès le XIIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, il est bien démontré qu'il est déjà question d'espingles ou espinchaux dans des textes antérieurs à 1360. Dès 1403, les épingles anglaises,— que l'on nommait alors "espingles à la façon d'Angleterre" étaient déjà recherchées en France.

Au commencement du XVe siècle, ces petits objets étaient considérés comme si nécessaires à la toilette des femmes, que, dans les comptes de ces dernières, le nom d'"épingles" figure comme synonyme de menues dépenses. C'est ainsi que, dans un titre de l'an 1426, on voit madame d'Etampes "prendre de pension, pour ses épingles, cinq cents livres."

Tous ces faits incontestables démontrent combien est peu fondée l'opinion de ceux qui font dater de 1543 l'introduction des épingles en Angleterre, et l'attribuent à la reine Catherine Howard, femme de Henri VIII.

Pendant très longtemps les épingles ont été faites en laiton étamé.